

COMPTE RENDU DE RÉUNION

VILLE DE RODEZ – CYCLOMOTIVÉS 12

Date : jeudi 24 février 2022, 17h30

Emplacement : Services techniques de la Ville de Rodez

Présents		Excusés	
Elus	Cyclomotivés	Elus	Cyclomotivés
Mme Florence Varsi	Mme Eugénie Dromer		M. Patrick Fournier
M. Christophe Luras	M. Jacques Stéphany		

EMPLACEMENTS VÉLOS

Les élus proposent les emplacements suivants au centre-ville :

- Boulevard Belle-Isle, face collège Fabre
- Boulevard de la République, face square Bonnefé, MJC
- Rue de l'Embergue, face école Monteil
- Place Eugène Raynald, devant la médiathèque
- Place Clémenceau, devant le musée Denys-Puech
- Rue Garrigues Ricard, contre la mairie
- Avenue Victor Hugo, contre l'hôtel Mercure, suppression des stationnements
- Place Foch à côté de l'ascenseur
- Rue des Martyrs de la Résistance, à la place des actuels emplacements deux-roues, en face de la Maison du livre
- Rue du Terral, le long du Crédit Agricole, face au chasseur Saint-Clair et bijouterie Julien d'Orcel

Ces emplacements doivent encore être validés par le conseil municipal.

Nous validons ces emplacements, qui correspondent plus ou moins aux données du Baromètre Vélo¹.

Pour le reste de la commune : des emplacements vélos vont être disposés sur les actuelles places de stationnements pour véhicules en amont des passages piétons. La loi d'orientation des mobilités oblige les collectivités à supprimer les stationnements sur 5 mètres en amont de chaque passage piétons avant 2026.

SCHÉMA D'AGGLOMÉRATION

Dans son ensemble nous validons la partie ruthénoise du schéma de circulation proposée par l'agglomération. Ce schéma semble correct selon les recommandations du Cerema² (piste cyclable séparée du trafic dans celui cic est supérieur à 4000 véhicules par jour). Cependant pour juger au-delà d'une impression, d'un sentiment propre à chacun d'entre nous, nous demandons à avoir des comptages routiers de véhicules, les élus me disent ne pas en avoir.

¹<https://barometre.parlons-velo.fr/2021/carte>

²Les cahiers du Cerema, Rendre sa voirie cyclable, mai 2021

Nous sommes dans l'attente de voir les aménagements concrets.

Les élus assurent vouloir réaliser une piste cyclable unidirectionnelle séparée du trafic dans le sens montant sur chacun des axes mis en valeur par le schéma. Dans le sens descendant ils souhaitent mettre en place une bande cyclable matérialisée par des chevrons, réalisée en résine (non-glissante).

Les élus assurent vouloir passer l'immense majorité des axes de la ville à 30km/h. M. Lauras assure que la ville n'est pas obligée de réaliser des aménagements cyclables dans ce cas. A Rodez la topographie du terrain, implique une trop grande différence de vitesse entre cyclistes (même en VAE) et les véhicules en montée.

Nous appuyons pour réalisation de pistes cyclables séparées du trafic et pour la sécurisation des intersections.

AXE BEL-AIR BOURRAN CENTRE VILLE

Les élus assurent avoir déjà racheté une bande de terrains à différentes entreprises le long de l'avenue de Decazeville (RD) à Bel Air pour réaliser la piste.

Les élus sont en train de réfléchir à l'emplacement de la piste pour la traversée de Bourran via le mail et l'Avenue Jean-Monnet. La mairie ne souhaite pas attendre le déménagement du commissariat vers les casernes Burloup pour aménager la piste cyclable unidirectionnelle dans le sens montant de l'avenue de l'Europe.

L'avenue Victor Hugo est un point de friction. Nous souhaitons pouvoir monter et descendre l'avenue sans passer par les trottoirs. Les élus souhaitent voir passer les vélos par la rue Planard, le rond-point de l'Amphithéâtre et le haut de du boulevard de du 122ème RI. Les élus nous disent qu'avec des VAE c'est tout à fait possible.

Cependant les élus de la ville sont confrontés à un problème : la rue Planard appartient toujours au Conseil départemental de l'Aveyron. Nous appuyons fermement pour emprunter l'Avenue Victor Hugo dans les deux sens.

M. Lauras indique qu'avec la fin des travaux côté droit dans le sens de la montée de l'avenue Victor Hugo, le flux de piétons devrait s'équilibrer entre les deux côtés. Il a évoqué la solution suivante :

Monter par une bande cyclable sur la voie voiture.

Descente par une bande cyclable sur le trottoir³.

Nous devons rester vigilant sur cet axe.

FAUBOURG, AVENUE TARAYRE, AVENUE DURAND DE GROS, AVENUE DE PARIS

Dans le respect du schéma, les élus prévoient une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens montée, une bande cyclable dans le sens descente pour l'avenue de Paris et l'Avenue Durand Degros. L'avenue Tarayre et les carrefours du Faubourg vont être entièrement refaits. Les plans et les études ont l'air d'être en cours de réalisation. Nous n'avons vu aucun plan ni avant-projet. Ce qui est prévu par la mairie : Avenue Tarayre : Trottoir, bande cyclable descendante, voie voiture descendante, voie voiture montante, stationnement en créneau, arbres, voie cyclable unidirectionnelle, trottoir.

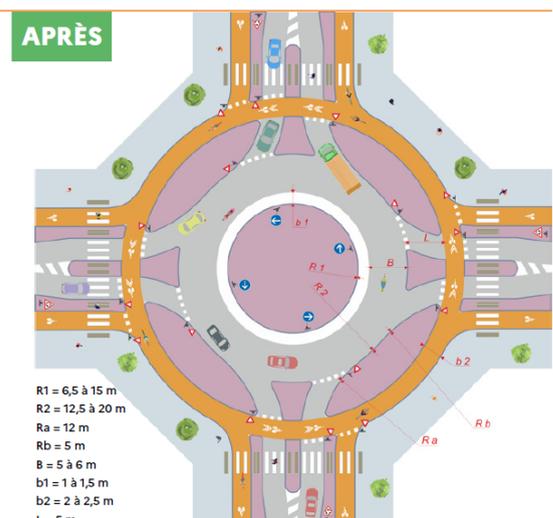
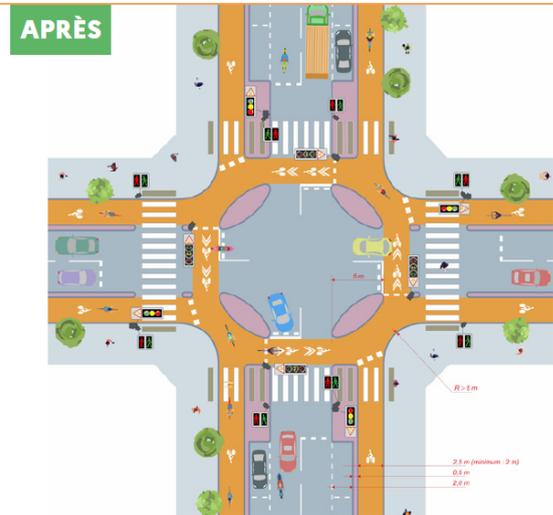
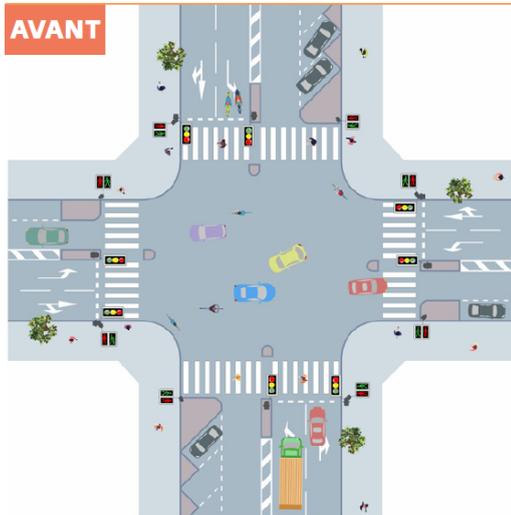
³ Nous avons fait remarquer que si cette solution était sérieusement envisagée nous espérons ne pas avoir la réponse « finalement non, parce qu'on ne veut pas mettre de peinture sur le dallage pour ne pas le salir et l'abimer, puisque cette réponse est faite pour chaque dallage en centre-ville » dans quelques mois.

- **Intersection rue de l'Aubrac-avenue Tarayre:** mise en place d'un rond-point.
- **Intersection des rues Saint-Cyrice et Béteille, avenue de Montpellier, Bordeaux et Tarayre :** mise en place d'un rond-point à quatre entrées, les véhicules venant de l'avenue de Montpellier devront d'abord passer par le rond-point précédent.
- **Rue Saint Cyrice :** mise à double sens voiture, mise en place d'une bande cyclable marquée de chevrons dans le sens de la descente.

Nous demandons à ce que le revêtement de la voie cyclable (côté montant avenue Tarayre) soit différent de celui du trottoir ou que la différence soit bien visible pour éviter les conflits d'usage. Les accès à ces bandes et voies doivent être également pensés pour se connecter facilement aux carrefours et ronds-points.

Nous montrons les schémas suivants⁴ aux élus pour l'aménagement des intersections :

TRAITEMENT D'UN CARREFOUR À FEUX AVEC ILOTS-AMANDES



M. Lauras me dit les connaître, il dispose des mêmes documents du Cerema que nous.

Nous appuyons pour une séparation nette des flux pour la sécurité de tous. Dans les intersections aménagées, le cycliste ne se trouve jamais dans l'angle mort du véhicule.

M. Lauras a confirmé qu'une réflexion sur l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur une des voies de la rue Béteille, séparée de la voie véhicules par un aménagement « en dur ». La voie de gauche en montant présente davantage d'être coupée par moins d'intersections et ne longe pas le stationnement.

Les élus ont souhaité avoir notre avis : la voie de gauche en montant nous a semblé la plus logique. Nous signalons des points de vigilance :

- La sécurisation des accès en haut et bas
- La sécurisation de la traversée par les véhicules, priorité marquée pour les cyclistes qu'ils montent ou descendent la rue. (rue Bonnafé, rue Dominique Turc, rue Cabière)

AVENUE BOSCARY-MONSSERVIN, GIRATOIRE DE LA GINESTE AVENUE DE SAINT-FÉLIX

Les élus sont fermés à toute amélioration de la sécurité et la mise aux normes des voies existantes sur ces axes de circulation. Les futurs travaux de la bretelle de la Gineste, la présence d'un mille-feuilles d'opérateurs et collectivités dans le coin (SNCF, Etat, Département, Agglo) compliquent la situation.

PANNEAU M12



Ces panneaux permettent aux cyclistes de passer au feu rouge quand la voie est libre selon la flèche indiquée, les usagers (véhicules et piétons) qui ont le feu vert gardent la priorité.

Les élus ne semblent pas fermés mais ne voient pas vraiment l'intérêt.

Nous indiquons qu'évidemment ça se réfléchit au cas par cas, mais que ça peut avoir son intérêt dans certains cas très particuliers que nous avons identifiés : avenue de l'Europe dans le sens montant pour ne pas couper l'élan du cycliste et avenue Tarayre au niveau de l'intersection avec la rue de l'Aubrac.

DOUBLE-SENS CYCLABLES

- Rue Bonnafé : refus
- Rue Eugène Loup : refus
- Rue de la Penderie : refus

M. Lauras argumente que les rues sont trop étroites et qu'il n'y a pas assez d'espace.

Nous indiquons que l'espace existe dans les deux dernières rues, il est seulement occupé par des véhicules en stationnement. L'argument ne fait pas mouche.

CONCLUSION

Les élus nous invitent à nous revoir en novembre ou même avant.

On ne sent pas de réelle volonté de faire beaucoup plus que ce qui est proposé sur le plan de l'agglomération. La restriction du nombre de voitures circulant en ville n'est pas à l'ordre du jour. M Luras pense que toutes les gens se tourneront vers les véhicules électriques et n'a pas montré de volonté particulière de développer les mobilités douces, alors que c'est une mission claire assignée aux élus locaux.

La mairie de Rodez, comme celles des autres communes, doit d'ailleurs donner un retour sur ce plan à l'agglomération dans la semaine à venir.

Mis à part pour les parkings à vélo, dont le plan en centre ville nous a été présenté et pour lequel M Luras a dit « on ne sera pas bon si ce n'est pas en place cet été, aucun délai n'a été donné.

Nous n'avons pas eu le temps de parler par exemple de l'axe Pont des Quatre-Saisons-Gare-boulevard Paul Ramadier-Boulevard du 122ème RI.